

Commune de **Dison**

Réf. 2018/51

**URBANISME****AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est M. Jacques Demal demeurant à 4821 Andrimont, clos des Verges 12.

Le terrain concerné est situé à 4821 Andrimont, clos des Vergers n°12 et cadastré division 2 section A n°360 E 4.

Le projet consiste en le placement d'un abri de terrasse rétractable et présente les caractéristiques suivantes :

- application de l'article D.IV.40 alinéa 3 du CoDT : demande de permis impliquant un écart au permis d'urbanisation (abri de terrasse rétractable présentant une toiture à un versant).

Le dossier peut être consulté le mardi et le jeudi de 9h00 à 12h00 à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, Service urbanisme, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de la Conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme ou de l'agent communal désigné à cet effet (téléphone : 087/39.33.40, mail : [urbanisme@dison.be](mailto:urbanisme@dison.be)), dont le bureau se trouve à l'Administration communale de Dison, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison.

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 16/08/2018 au 30/08/2018 au Collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Administration communale de Dison, rue Albert 1<sup>er</sup> 66 à 4820 Dison ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : [urbanisme@dison.be](mailto:urbanisme@dison.be)